



LE COMITE FRANCE MARITIME ET LA CONFEDERATION DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE ANNONCENT LA CREATION D'UN CADRE INTERMINISTERIEL DEDIE AU NAUTISME ET A LA PLAISANCE

Communiqué de presse – mardi 7 novembre 2017

Le Secrétaire général de la Mer, le Président du Cluster Maritime Français et le Président de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) ont installé, lundi 6 novembre 2017 le «comité du nautisme et de la plaisance», formation spécialisée du Comité France Maritime.

La mise en place de ce comité s'inscrit dans le droit fil de la déclaration du Président de la République le 8 novembre 2016 aux Assises de l'Économie de la mer, appuyant le rassemblement de la famille du nautisme au sein de la CNP via la création d'une instance de concertation interministérielle pour traiter de ses grands enjeux. Elle s'inscrit dans la logique de renforcement de l'économie maritime engagée par le Président de la République qui avait également appelé à la création d'une plateforme regroupant les acteurs publics et privés : le Comité France Maritime. Celui-ci abritera le nouveau comité du nautisme et de la plaisance.

Aux membres de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance représentant ses différentes familles - industries et services, sports, ports de plaisance, usagers - ce comité associe les régions littorales et les différents services de l'État pour traiter les problématiques nautiques nécessitant un travail en coordination interministérielle.

Co-présidé par Vincent Bouvier, Secrétaire général de la mer et Yves Lyon-Caen, Président de la CNP, ce comité a vocation à se réunir en plénière pour impulser, suivre et entériner les travaux qui seront réalisés dans le cadre des groupes de travail techniques.

Pour Serge Pallarès, Vice-Président en charge du collège ports de plaisance de la CNP, cette avancée est l'aboutissement d'une démarche collective initiée depuis de nombreux mois. Jean Kerhoas, Vice-Président en charge du collège sportif, salue cette nouvelle dynamique au service des pratiques nautiques pour tous. Quant à Jean Kiffer, Vice-Président en charge du collège des usagers, il se réjouit de ce nouveau cadre permettant un travail en concertation avec l'ensemble des administrations concernées.

L'ensemble des directions d'administration centrales représentées se félicitent également de la mise en place de cet outil de coopération souple au sein du Comité France Maritime.

A propos du Comité France Maritime

Le comité France maritime (CFM) a été créé à l'initiative du président de la République et officiellement lancé aux Assises de l'Economie de la Mer à la Rochelle, le 8 novembre 2016. Né d'une initiative conjointe du Cluster Maritime et du Secrétariat général de la mer, il réunit les filières de l'économie maritime et les acteurs publics. Les régions littorales et ultramarines (conseils régionaux et préfets régionaux) ainsi que l'assemblée des départements de France siègent également au CFM. Sa mission est de contribuer au renforcement des filières économiques du secteur maritime, en les structurant autour d'une vision stratégique comportant des objectifs quantifiables, cohérents et coordonnés, à la fois globaux et par filières, à court, moyen et long termes.

Contact : contact@comitefrancemaritime.fr - Tél SGMER : +33 (0)1 42 75 66 00

Tél : Cluster Maritime Français : +33 (0)1 42 25 00 48

A propos de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance

Lancée en octobre 2015, elle réunit 21 membres, personnes morales, représentant les quatre familles du nautisme et de la plaisance : Industries / services nautiques, Ports de plaisance, Fédérations sportives délégataires et assimilés, Associations et Fédérations d'usagers. Sa mission est de faire entendre la voix de la communauté nautique dans les domaines qui intéressent plus particulièrement le partage, les usages, la gestion et la mise en valeur des espaces marins, lacustres et fluviaux.

Contact : sg@confederationnautisme.fr – Tél : +33 (0)6 19 14 32 45